



## Séance du 6 décembre 2023 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

**Présidence :** M. Arnold Ottonin

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°03/2023 – Budget 2024
5. Elections – Démissions
6. Informations de la Municipalité
7. Informations du bureau du Conseil
8. Propositions individuelles et divers
9. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, en ce jour du 6 décembre, M. Arnold Ottonin souhaite une joyeuse Saint-Nicolas aux membres de l'assemblée.

### **Ouverture de la séance du conseil**

#### **1. Appel**

Effectif : 85 personnes (dont 2 nouveaux membres)  
Présents : 61 personnes

22 membres excusés, 2 membres non excusés.

2 nouveaux membres sont assermentés, il s'agit de Mme Stéphanie Roche et M. Grégoire Codourey. M. Ottonin informe qu'un membre a été absent deux séances consécutives sans s'être excusé. Selon l'article 6 de la nouvelle loi sur les communes, mentionné sur la convocation, cette personne est dès lors exclue du conseil général. Elle pourra à nouveau en faire partie si elle le souhaite en se faisant assermenter.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 08-2023, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté moins 5 abstentions.

### 4. Préavis n°03/2023 – Budget 2024

La parole est donnée à M. Markus Mooser. Il rappelle qu'un excédent de charges de Frs 208'500.- a été budgété pour 2024, soit un montant de frs 58'000.- inférieur au budget 2023. Il commente les différents dicastères.

Administration générale : en augmentation de Frs 43'000.- par rapport au budget 2023. Cette augmentation est liée à l'adaptation des vacances des autorités, aux frais supplémentaires d'archivage et à l'augmentation de notre participation au déficit des TL (Transports Lausannois).

Finances : une augmentation des revenus de Frs 194'000.- est à noter. L'évaluation des impôts des personnes physiques et morales est revue à la hausse. L'impôt foncier est adapté. Les recettes conjoncturelles ne sont pas modifiées. Diminution des acomptes liés à la péréquation (Frs 114'000.-).

Domaines et bâtiments : une augmentation de Frs 39'000.- est prévue dans ce dicastère par rapport au budget 2023. Cette augmentation des dépenses est liée aux terrains +Frs 10'000.- (frais de marquage signalisation parking), et à l'entretien des forêts +Frs 25'000.- (entretien passerelle chemin de Bellevue et étang). Les dépenses liées aux bâtiments sont stables +Frs 4'000.-.

Travaux : Frs 108'000.- d'augmentation par rapport au budget 2023. Augmentation des montants attribués à l'entretien des routes +Frs 102'000.-, Frs 12'000.- de plus pour l'entretien des moloks et la réduction de la taxe déchets.

Instruction publique et cultes : Frs 34'000.- de plus par rapport au budget 2023. Le nombre d'élèves de Bretigny reste inchangé, mais le coût par élève est en augmentation.

Police : augmentation de Frs 14'500.- par rapport au budget 2023. Cette augmentation est principalement due à l'installation de la vidéosurveillance à l'éco-point de l'abri PCi, qui sera mise en place en 2024 et à l'engagement d'un agent pour le contrôle des infractions routières devant la grande salle.

Sécurité sociale : diminution de Frs 101'000.- grâce à la stabilisation des frais liés à l'accueil des jeunes enfants (EFAJE). Diminution de notre participation à la facture de la cohésion sociale.

Services industriels : Frs 1'000.- de plus par rapport au budget 2023, liés à l'augmentation de l'achat d'eau à la Ville de Lausanne et aux coûts d'entretien du réseau. A noter que ces chiffres permettent juste d'atteindre l'équilibre avec le prix actuel de l'eau.

Résultat de l'exercice : une réduction du déficit de Frs 58'000.- par rapport au budget 2023 est prévue. Le déficit budgété représente 7 points d'impôts. La marge d'autofinancement se monte à Frs 106'000.-. En résumé : La prévision des recettes liées aux impôts est revue à la hausse. La prévision des recettes conjoncturelles est inchangée. Une partie des travaux qui avaient été reportés en 2023 sont prévus au budget 2024. Le budget 2024 comprend des travaux complémentaires pour un montant total de Frs 171'000.-.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Philippe Gaillard. Avec un total des charges se montant à **Frs 4'319'100.-**, et des produits à **Frs 4'110'600.-**, il en résulte un déficit de **Frs 208'500.-** prévu au budget 2024. Le préavis n° 03/2023 est accepté moins 3 abstentions.

### 5. Elections – démissions

Election : M. Julien Altmann a démissionné de la commission variable de la Step AET (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Bassin Supérieur Talent). M. Sébastien Blatti se présente. Aucun membre de l'assemblée ne souhaitant briguer ce poste, l'élection est tacite. M. Blatti est élu avec acclamation.

## 6. Informations de la Municipalité

### Jean-Daniel Cochard

**Eau** : les relevés des compteurs d'eau seront transmis en fin de semaine dans les boîtes aux lettres. Il est dorénavant possible de répondre via un QR code. M. Cochard recommande de procéder au relevé lorsqu'il n'y a pas de consommation d'eau dans le bâtiment. Si le compteur tourne tout de même, il peut s'agir de la présence d'une éventuelle fuite. Dans ce cas, prendre contact rapidement avec la secrétaire municipale. Des prélèvements pour l'analyse de l'eau potable ont été effectués le 5 décembre. Sa qualité est bonne.

**Routes** : des demandes d'offres pour des aménagements supplémentaires relatifs à la zone 30km/h ont été reçues. Ces projets d'aménagements doivent être soumis au Canton pour approbation.

Une question avait été posée lors du dernier conseil général concernant l'installation de chantier sur la route entre Bretigny et Bottens. La commune a donné l'autorisation à l'entreprise concernée et au Canton de laisser les bureaux installés sur le chemin du Bois Dessous pour l'année 2024. Ceci au vu des futurs travaux de réfection de la route reliant Lausanne à Froideville.

**Forêts - insectes** : des nids de frelons asiatiques sont plus facilement détectables à cette période de l'année. En cas de découverte, appeler le garde-forestier ou la secrétaire municipale. M. Mooser précise que la présence de frelons asiatiques dans notre région détruit la pollinisation et nuit à l'éco-système de notre flore locale. De plus, en cas d'attaque ces insectes peuvent être dangereux pour l'homme.

**Voirie** : départ de notre employé M. Julien Altmann au 31 décembre 2023, après 12 ans d'activités au sein de notre commune. M. Altmann prend ses nouvelles fonctions à la Step au 1<sup>er</sup> janvier 2024. M. Altmann prend la parole et remercie la municipalité, les collaborateurs de la commune et les habitants de Bretigny pour l'ambiance agréable et les bonnes relations entretenues durant ces années. Il souhaite également plein succès à son remplaçant, M. Grégoire Codourey. M. Cochard informe de l'engagement de M. Codourey au 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec un taux d'occupation de 60% pour la voirie et 20% pour l'AET. Il lui souhaite la bienvenue.

### M. Maxime Meier

**Bâtiments – Maison de Ville** : la municipalité a rencontré le service des monuments du Canton, sur place et dans leurs locaux, concernant l'avant-projet de rénovation. Au vu des nombreuses analyses et rapports d'expertise en amont de la réalisation d'un avant-projet, il a été décidé que ce projet serait reporté.

A la suite d'une interpellation au dernier conseil général concernant la réparation de l'horloge, une entreprise est intervenue. Il s'agit de problèmes liés à la charpente qui soutient le cadran. Les travaux seront effectués prochainement. D'ici là, le cadran situé côté ouest est hors service. L'éclairage sera rétabli à la suite de ces travaux.

**Police des constructions** : M. Meier informe que la procédure simplifiée pour les pompes à chaleur est toujours suspendue. Une mise à l'enquête est toujours nécessaire.

La zone réservée a pris fin à la mi-novembre. Tout projet de construction doit désormais respecter le plan d'affectation communal (PACom) et son règlement, mis à l'enquête en septembre 2023 et le plan général d'affectation (PGA) et son règlement, adoptés en 1999.

**Plan énergie climat communal (PECC)** : la municipalité a adopté le PECC en octobre 2023. Une information au public aura lieu en décembre, voire janvier 2024. La mise en place des mesures aura lieu dès 2025. Le PECC se compose de 4 parties, soit l'état des lieux, les visions et objectifs, le plan d'action et la mise en œuvre. Pour répondre à M. Frank Bottini, M. Meier informe que le Canton propose un catalogue d'actions et c'est la municipalité qui décide de celles qu'elle met en place. Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

M. Denis Pidoux demande si les frais de réfection du cadran de l'horloge ne pourraient pas être effectués en même temps que l'entier de la réfection du bâtiment. M. Meier informe que le projet de rénovation du bâtiment est reporté au vu des frais importants de l'avant-projet. En ce qui concerne le cadran de l'horloge, M. Cochard précise qu'il s'agit uniquement des travaux de la charpente qui soutient le cadran et non pas la toiture dans son entier.

### M. Roger Ammann

**Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE)** : l'ASICE est sous contrat d'une durée de 5 ans avec l'entreprise Car Postal pour les transports scolaires. Le contrat de prestations arrive à échéance fin juillet 2024. Les coûts annuels se chiffrent à Frs 500'000.-. Le cahier des charges a été affiné et détaillé. 10 entreprises l'ont téléchargé. L'objectif est de passer de 4 à 3 véhicules au vu des efforts d'enclassement dans les villages respectifs. Le choix du prestataire se fera début février 2024.

**Sports** : Bretigny bouge ! Il s'agit de manifestations sportives dans toute la Suisse entre le 1<sup>er</sup> mai et le 2 juin 2024. Le but est de faire bouger la population et ainsi accumuler des minutes de mouvement pour sa commune. Un comité d'organisation avec les sociétés locales sera créé et des actions seront mises en place.

**Sécurité - SDIS** : Un nouveau véhicule avec cabine double a été commandé en décembre 2021 pour sa mise en service tout début 2024. Sa valeur globale totalement équipé est d'environ Frs 80'000.-. Il remplace un ancien véhicule âgé de 25 ans.

**Stationnement** : M. Pierre-Alain Christeler, a été engagé en tant que préposé RLVC (règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière) depuis novembre 2023. M. Christeler contrôlera le parcage sauvage aux abords du collège de manière aléatoire, à raison de 2 à 3 heures par semaine.

#### M. Christophe Paccaud

**Population** : l'accueil des nouveaux habitants et des jeunes citoyen.nes a eu lieu le 15 novembre. 70 personnes ont été conviées. 30 nouveaux habitant.e.s, 6 jeunes citoyen.nes et 16 sociétés locales ont répondu présents.

**Affaires sociales** : deux espaces internet fiables, anonymes et gratuits, destinés aux jeunes pour s'informer sans jugement sur sa santé : [ciao.ch](http://ciao.ch) et [ontecoute.ch](http://ontecoute.ch).

**Gestion des déchets** : un nouveau panneau sera installé à l'éco-point afin de rappeler les horaires et les règles de dépose de déchets. Une nette diminution des infractions liées au dépôt de verre a été observée. Cependant, 4 à 5 infractions par mois sont toujours constatées. Mme Christiane Bally demande si une journée de ramassage des déchets est prévue ? M. Paccaud répond que cette journée serait par exemple possible dans le cadre de Bretigny bouge.

#### M. Markus Mooser

**Projet de fusion – sondage** : les municipalités de Cugy, Morrens et Bretigny souhaitent connaître l'avis de la population avant d'entamer un projet de fusion. Ce sondage, anonyme, sera dans les boîtes aux lettres d'ici la fin de la semaine. Les résultats seront communiqués début 2024. M. Arnold Ottonin ajoute que le projet d'une fusion est un travail contraignant, impliquant de nombreuses personnes. Il précise qu'il est important que toutes les communes impliquées soient d'accord d'aller de l'avant dans un tel projet. M. Mooser ne veut pas précipiter les choses, une éventuelle fusion serait mise en place d'ici une, voire deux législatures.

**Plan d'Affectation Communal (PACom)** : la mise à l'enquête s'est terminée le 8 octobre 2023. Un certain nombre d'oppositions ont été reçues dans les délais impartis. Des séances de conciliation ont été organisées avec les propriétaires qui s'opposent durant lesquelles les tenants et les aboutissants ont été passés en revue. L'examen post-enquête du Canton sera soumis début 2024. Une probable enquête complémentaire afin de corriger quelques points sera soumise au Canton courant 2024-2025.

**Communications – antenne 5G** : différents sites ont été proposés par les opérateurs pour l'implantation d'une antenne 5G. Le site proposé lors du conseil général du 8 juin 2023, à savoir au bord de la route cantonale, est abandonné par Swisscom. Une nouvelle option est étudiée sur le pylône électrique à côté du café de Soleil. La commune n'est pas propriétaire de ce lieu. Elle ne sera donc plus concernée et ne touchera pas de loyer de la part des opérateurs. Une mise à l'enquête se fera en temps utile.

**Mobilité** : M. Mooser se réjouit de l'entrée en vigueur des cartes journalières "dégriffées communes". Elles seront disponibles dès le 11 décembre et valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Contacter la secrétaire municipale ou via internet pour en obtenir.

**Transports publics** : à l'horizon 2025, puis 2030 et 2035 de nouveaux schémas de desserte vont voir le jour. Notamment, le prolongement de la ligne 54 jusqu'aux Croisettes. Une nouvelle ligne sera renforcée reliant Echallens, Bottens, Froideville et Cugy. La simplification de la ligne 440 et la liaison de la Blécherette avec le M3 sont également prévues.

**Remerciements** : M. Mooser remercie les membres du conseil général, le bureau, ainsi que les membres de commissions, le personnel de l'administration, les employés communaux et les municipaux. M. Cochard remercie à son tour notre syndic.

**Fermeture fin d'année** : M. Mooser informe des horaires de fermeture de l'administration communale. Il souhaite à chacun.e de joyeuses fêtes et se réjouit des futurs échanges en 2024.

## 7. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin informe que la prochaine séance du conseil aura lieu le **jeudi 6 juin 2024**. Il s'agit là d'une date provisoire, qui reste à confirmer. Il rappelle que le site internet de la commune, qui est la référence par rapport à l'actualité, peut être consulté pour s'assurer de la date définitive. Il profite pour informer du nouveau jour des séances en 2024 adopté par la municipalité, à savoir le jeudi. Les prochains conseils auront lieu les 10 octobre et 5 décembre 2024.

Il rappelle aux membres des commissions de transmettre leurs heures de vacations à la secrétaire municipale.

M. Ottonin remercie le bureau du conseil pour son travail effectué tout au long de l'année, les membres du conseil pour leur assiduité, les commissions pour leur précieux travail et la municipalité pour la bonne collaboration. Remerciements également à M. Julien Altmann pour la mise en place de la salle.

M. Ottonin rappelle qu'une boîte à questions se situe à côté de la porte d'entrée de l'administration.

Il ajoute qu'un apéritif offert par la commune sera servi à l'issue de cette séance. Des bonhommes en pâte de la Saint-Nicolas, confectionnés de manière artisanale, seront offerts.

Il termine par l'annonce de l'anniversaire de M. Edouard Martin, membre du conseil général.

## 8. Propositions individuelles et divers

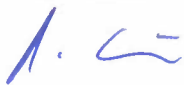
Mme Christiane Bally fait remarquer que les voitures ne s'arrêtent pas au niveau du passage piéton sur la route cantonale vers l'arrêt TL. La visibilité des piétons en fin de journée, à cette période de l'année, est dangereuse. M. Roger Ammann indique qu'il s'agit d'une route cantonale et que le radar a été posé à deux reprises. M. Cochard ajoute que le panneau de signalisation du passage piéton a été difficile à obtenir de la part du Canton. M. François Vuillerminaz fait remarquer l'importance de la manière de traverser un passage piéton et l'attention à y porter. Il souligne les règles et le comportement à adopter avant de s'y engager. Mme Janick Viguet demande si des feux pour piétons seraient possibles. M. Pierre-André Resin ajoute qu'en France les passages piétons sont signalés par des feux clignotants permanents. M. Cochard informe que les feux ont été refusés par le Canton, car il s'agit d'une route à haut débit. L'information va toutefois être transmise au Canton.

## 9 Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h00.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine

